



Un nouveau site Web incite les jeunes Canadiens à se pencher sur les questions liées aux droits de la personne

Les jeunes, les étudiants et les enseignants disposent d'un nouvel outil interactif qui vise à faciliter l'apprentissage et à stimuler les discussions sur les questions de droits de la personne touchant la population canadienne.

Le site Web interactif pour les jeunes a été développé pour commémorer le 60^e anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le site, qui cible les Canadiens âgés de 18 à 35 ans, a été conçu par l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne (ACCCDP), en collaboration avec TakingITGlobal et le John Humphrey Centre for Peace and Human Rights.

La Commission des droits de la personne du Manitoba est membre de l'ACCCDP, et son président, M. Jerry Woods, encourage autant les étudiants que les enseignants à explorer le site Web.

« Maintenant, plus que jamais, il existe de nouveaux moyens permettant aux jeunes de participer aux changements sociaux positifs. Les jeunes peuvent influencer le cours des choses, dit-il. Le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme est une occasion d'en apprendre plus sur ce qui a été réalisé et de prendre conscience des défis de l'avenir. »

En plus de fournir de l'information sur les questions de droits de la personne et sur les cadres législatifs qui assurent le respect de ces droits, le site Web offre aux jeunes des conseils sur les façons de participer à la promotion et à la protection des droits de la personne. Le site comprend aussi des composantes interactives, notamment : des babillards électroniques, une galerie d'art en ligne et des appels à l'action.

L'ACCCDP est l'association nationale des organismes gouvernementaux canadiens responsables d'appliquer les dispositions législatives fédérales, provinciales et territoriales portant sur les droits de la personne.

Pour consulter le site, rendez-vous à l'adresse : www.takingitglobal.org/themes/udhr60. Il y a aussi un lien vers TakingITGlobal sur le site Web de la Commission des droits de la personne du Manitoba, à l'adresse : www.manitoba.ca/hrc.

Les droits en question

par M. Jerry Woods, président

Selon un récent rapport entrepris conjointement par l'Assembly of Manitoba Chiefs et le Manitoba First Nations Education Resource Centre, les Autochtones handicapés, tant adultes qu'enfants, font face à de nombreux obstacles lorsqu'ils tentent d'obtenir de l'aide. Ils sont marginalisés à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de leur propre communauté en raison d'obstacles physiques, systémiques et comportementaux. En outre, les enfants se retrouvent pris dans le bourbier des conflits de compétence.

Il faut absolument trouver une solution à ces conflits de compétence très complexes qui se déroulent entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. En 1996, un groupe de travail fédéral a conclu qu'« un enchevêtrement de compétences a entraîné des politiques fragmentées et tout un mélange d'aides et de services. » La situation n'a pas beaucoup évolué depuis la rédaction de ce rapport.

Il est temps d'avoir de nouvelles idées, de nouvelles solutions et de nouveaux participants.

Plus tôt ce mois-ci, à savoir le 5 septembre, la Province du Manitoba a annoncé la conclusion d'une entente avec le gouvernement fédéral afin que les enfants des Premières Nations ayant des déficiences multiples continuent de recevoir des soins sans qu'il y ait de délais ou d'interruptions attribuables à des conflits de compétence. Cette entente est fondée sur le principe de Jordan, selon lequel lorsqu'un conflit de compétence survient entre deux ordres de gouvernement ou entre deux ministères en ce qui concerne le paiement de services pour un enfant indien inscrit, le paiement doit être effectué par le premier organisme contacté. Les conflits seront réglés plus tard.

L'entente du 5 septembre n'est pas parfaite, mais elle reconnaît au moins qu'il y a un problème en ce qui concerne les compétences et elle ouvre la porte, espérons-le, à des solutions plus complètes. Toutefois, le communiqué du gouvernement parle expressément d'enfants ayant des déficiences multiples. Qu'en sera-t-il pour les enfants autochtones ayant une seule déficience, dont le nombre est plus élevé que celui des enfants ayant des déficiences multiples?

C'est maintenant l'heure d'être à l'écoute et d'apprendre des différents organismes à caractère éducatif, commissions des droits de la personne, ordres de gouvernement, et aînés et dirigeants autochtones, et de travailler ensemble afin de trouver des solutions qui bénéficieront aux enfants autochtones ayant des déficiences dans l'ensemble du pays. Si toute la population canadienne a véritablement droit à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services, ces services ne devraient donc pas être refusés ou retardés parce qu'on en décline la responsabilité.

Une conférence tournée vers l'avenir

Into the Future (vers l'avenir), une conférence célébrant le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, aura lieu à Winnipeg le 10 décembre 2008, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme.

Les hôtes de la conférence, la Commission des droits de la personne du Manitoba, la Commission canadienne des droits de la personne et la Manitoba Association for Rights and Liberties, ont le plaisir d'annoncer que les deux conférenciers principaux seront M^{me} Maude Barlow et M. Lloyd Axworthy.

M. Axworthy, recteur et vice-chancelier de l'Université de Winnipeg, prononcera le discours d'ouverture. Avec ses connaissances approfondies des droits de la personne et son expérience dans le domaine des affaires internationales, M. Axworthy devrait offrir une perspective fort utile et unique sur la portée de la Déclaration universelle.

M^{me} Barlow, présidente nationale du Conseil des Canadiens et cofondatrice du Projet Planète bleue, sera la deuxième conférencière principale. Elle se penchera sur l'avenir des droits de la personne et abordera des questions d'actualité liées à l'environnement et aux droits, comme le droit à l'eau.

« Nous espérons que ces sujets intéresseront à la fois les promoteurs des droits de la personne et les environnementalistes, de déclarer M^{me} Sherri Helgason, directrice à la Commission canadienne des droits de la personne, à Winnipeg. Au fil du temps, ces deux mouvements pourraient avoir de plus en plus de points en commun. »

Les ateliers seront conçus de manière à ce que les sujets des discussions portent sur l'évolution des droits de la personne, encore une fois en regardant vers l'avenir, particulièrement en ce qui a trait aux droits des femmes, des Autochtones et des personnes handicapées.

L'inscription à tarif préférentiel pour la conférence est de 125 \$. Ce tarif est fondé sur le recouvrement des coûts. L'inscription comprend le repas du midi et une invitation au souper de remise du Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne, qui aura lieu plus tard dans la journée.

Le « Persons Day Breakfast » annuel du Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes

Le « Persons Day Breakfast » 2008 du Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes aura lieu le vendredi 17 octobre, au Centre des congrès de Winnipeg, de 7 h 15 à 9 h.

Cette année, les conférenciers invités à cette activité de collecte de fonds, M^{me} Sally Armstrong, défenseure des droits de la personne, documentariste et auteure, et M. Charles Coffey, dirigeant communautaire et ancien vice-président exécutif du RBC Groupe Financier, feront des présentations sur le thème « Equality – Media – Men – Money » (égalité – médias – hommes – argent). Les billets sont en vente au coût de 25 \$ chez McNally Robinson et à Situation de la femme Manitoba, 401, avenue York, bureau 409 (9456281). Il est également possible d'obtenir des billets auprès du Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes, en composant le 4531379 ou en écrivant à leafmb@mts.net.



M. Victor Schwartzman vient de prendre sa retraite de la Commission, où il travaillait comme agent des droits de la personne. Il y a 21 ans, Victor commençait à travailler à la Commission en tant qu'agent d'information et, par la suite, est devenu enquêteur. Il a conçu et rédigé le bulletin original de la Commission,

Droits de la personne au Manitoba, et a déclaré qu'il continuerait à écrire après sa retraite, car il s'agit de l'une de ses passions. Le personnel de la Commission et les membres du conseil des commissaires lui souhaitent une retraite des plus agréables.

Le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne 2008 sera axé sur les droits des enfants

La protection et la promotion des droits des enfants sont des façons d'investir dans l'avenir. Dans cette optique, le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne 2008 sera remis à un particulier ou à un groupe qui a milité pour les droits des enfants. Les mises en candidature pour ce prix annuel seront acceptées dès le 3 octobre 2008.

Le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne et la Bourse commémorative Sybil-Shack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse seront remis durant un souper qui aura lieu le 10 décembre. Comme cette année marque le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Commission des droits de la personne du Manitoba et ses partenaires dans cette soirée de remise de prix, soit la Commission canadienne des droits de la personne et la Manitoba Association for Rights and Liberties, seront aussi les hôtes de la conférence *Into the Future* (vers l'avenir), une célébration du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

« Comme le thème de l'avenir des droits de la personne sera à l'avant-plan de cette conférence, il semblait approprié que le comité responsable de la conférence et des prix choisisse les droits des enfants comme thème pour le Prix manitobain du dévouement 2008 », de déclarer M^{me} Dianna Scarth, directrice générale de la Commission des droits de la personne du Manitoba.

« Les enfants constituent l'avenir, ajoute-t-elle. Bien que l'Organisation des Nations Unies ait reconnu les droits des enfants dans la *Convention relative aux droits de l'enfant* de 1980, c'est toujours un concept relativement nouveau pour bien des pays. »

M^{me} Scarth affirme qu'il y a des particuliers et des groupes au Manitoba qui militent pour les droits des enfants sans recevoir la reconnaissance qu'ils méritent.

La Bourse commémorative Sybil-Shack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse sera accordée à un jeune ou à un groupe de jeunes qui a agi pour favoriser le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales au Manitoba.

Les renseignements sur les prix ainsi que les critères d'admissibilité seront disponibles sur le site Web de la Commission dès le 3 octobre 2008. Il est aussi possible d'obtenir des renseignements en téléphonant à la Commission, au 204 9453007 ou, sans frais, au 1 888 884 8681. L'adresse électronique de la Commission est hrc@gov.mb.ca.